



DATE DE PUBLICATION : 07/11/2025

Le Directeur Départemental du Puy-de-Dôme

Délégation de signature donnée par le directeur départemental du Puy-de-Dôme au responsable du service des entreprises du Puy-de-Dôme

Vu la délégation permanente de signature donnée par Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à M. Jean-Philippe VALENTIN, directeur départemental du Puy-de-Dôme, le 04 août 2025 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe VALENTIN, directeur départemental, et de M. Didier RANGAMA, adjoint au Directeur départemental à Clermont-Ferrand, délégation est donnée à M. Stéphane VALLON, responsable du service des entreprises à la succursale de Clermont-Ferrand, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Gabriel VIOLLE, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des entreprises.

M. Stéphane VALLON reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Clermont-Ferrand, à l'exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 novembre 2025

Jean-Philippe VALENTIN